

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2019

**FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 1597)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 63**

présenté par
M. Potier

ARTICLE 3

Après le mot :

« fonds »,

rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 3 :

« procède à l'instruction de la demande ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la suppression de l'article 4 par la commission des affaires sociales.